

[ACTUALITÉ]

RÉFORME FISCALE AMÉRICAINE SON PROBABLE EFFET BOULE DE NEIGE SUR LE GLOBAL BUSINESS

DANS LE CADRE
DE LEUR VASTE
RÉFORME FISCALE,
LES ÉTATS-UNIS
VEULENT ADHÉRER
AU PRINCIPE D'UN
IMPÔT MINIMUM
MONDIAL DE L'OCDE.
CELA DANS LE BUT
DE DÉCOURAGER LES
MULTINATIONALES À
SE TOURNER VERS
DES JURIDICTIONS
OÙ LA FISCALITÉ EST
BASSE, À L'INSTAR DE
MAURICE.

JOANNA SEENAYEN



TOUJOURS sous le coup de son inclusion sur la liste noire de l'Union européenne, Maurice risque gros si le plan de réforme fiscale de l'administration Biden est appliqué dans sa forme actuelle.

Conformément au *Made in America Tax Plan*, le département du Trésor américain entend récupérer environ 2 000 milliards de dollars de bénéfices réalisés par les multinationales américaines à l'étranger. Outre le relèvement de la *Corporate tax* de 21 % à 28 %, ce programme fiscal fait provision pour un impôt minimum sur les multinationales américaines qui se tournent vers des juridictions offshore dans un souci d'optimisation fiscale.

Les autorités américaines ont déjà engagé les discussions avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui est l'initiateur de la *Global minimum tax*, soutenant qu'elles souhaitent l'adopter. « Il n'y a, en fait, rien de nouveau dans le plan de l'administration Biden. L'OCDE planche depuis plusieurs années déjà sur le projet dit Piller



Johanne Hague (Managing Director of Prism Chambers)

Zi, qui comprend la conception d'un système propre à garantir que les entreprises multinationales paient un niveau minimum d'impôt sur les bénéfices (c'est-à-dire une Global minimum tax). Environ 135 pays font partie de l'Inclusive Framework de l'OCDE, incluant Maurice. Le libre-échange et la compétition en matière fiscale ont graduellement disparu pour faire place à une harmonisation mondiale des règles du jeu. La question demeure cependant : est-ce que les États-Unis vont vouloir imposer leurs propres règles plutôt que s'aligner sur le principe de

consensus sur lequel l'Inclusive Framework est fondé?», se demande Johanne Hague, fondatrice et Managing Director de Prism Chambers, cabinet juridique spécialisé dans la fiscalité.

LE MÉCANISME DE L'IMPÔT MINIMUM

Dans le cadre d'une telle proposition, les taux minimaux d'imposition des sociétés aux États-Unis passeront de 21 % à 28 %. Donc, si une entreprise américaine paie 3 % à Maurice, elle devra payer les 25 % restants aux États-Unis. Ce qui signifierait l'élimination de sa compétitivité – mais aussi de celle de ses concurrents – et de son avantage fiscal, concède Amit Bakhtia, CEO d'Anneau. Si l'on ne peut pas contrer le principe d'une *Global minimum tax*, plusieurs autres aspects sont toujours en jeu. Et ceux-ci pourraient déterminer l'impact sur notre centre financier, argumente Johanne Hague. « Par exemple, il faut savoir si ce taux d'impôt minimum [d'administration

ACTU

N°1488 - du 28 avril au 4 mai 2021

SE REGROUPER POUR FAIRE FRONT

En tant que l'un des 135 pays de l'Inclusive Framework, Maurice dispose seulement d'un droit de veto à toute proposition qui pourrait lui être néfaste. Donc, pour vraiment se faire entendre, le pays a besoin de faire partie d'un front commun.

Biden propose 21 % alors que le taux discuté au sein de l'Inclusive Framework semble tourner autour de 12,5 %. S'appliquent uniquement aux multinationales d'une certaine taille ? Ou encore si certains secteurs (par exemple, les fonds d'investissement) pourraient être exclus ?», se demande Johanne Hague. Et de faire ressortir que l'application d'un impôt minimum global ne saurait tarder. «En 2017, Maurice a été l'un des premiers pays d'Afrique à appliquer le Common Reporting Standard (règles d'échange automatique d'information en matière fiscale). En 2018, nos lois fiscales ont dû être amendées afin d'éliminer notre régime *Deemed foreign tax credit* qui comportait, selon l'OCDE, des pratiques fiscales dommageables. En 2019, Maurice a ratifié la convention multilatérale qui sert à éliminer l'abus des traités de non-double imposition. Donc, le projet de *«minimum tax»* s'inscrit dans la longue lignée de mesures entreprises afin d'harmoniser les règles fiscales au niveau global», soutient-elle. Nombre de centres financiers à travers le monde, tels que Maurice, Singapour, les Émirats arabes unis, le Luxembourg et l'Irlande, ont bâti leur succès sur une fiscalité attrayante. Ainsi, l'application de l'impôt minimum serait un coup dur pour ces juridictions. «Penser que les autres atouts de Maurice tels que son capital humain, sa proximité du continent africain, le bilinguisme de ses habitants ou encore les traités protégeant l'investissement seront suffisants pour maintenir le statu quo serait très naïf de notre part. De plus, on devrait également se poser cette question : sachant que le tsunami allait venir (on ne peut pas dire qu'on n'a pas été prévenu), a-t-on fait assez pour revigorer notre secteur financier ? A-t-on introduit des produits qui seront résilients et productifs pour Maurice, des produits qui ne dépendent pas sur un système de faible imposition fiscale, des produits qui utilisent au maximum la richesse de notre capital humain ?». Est-ce que le salut pour les juridictions à faible taux d'imposition pourrait venir de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ?



Roomesh Ramchurn (Tax Partner de Mazars Mauritius)

L'ADMINISTRATION BIDEN COMPTE RÉCUPÉRER \$ 2 000 GRÂCE À SA RÉFORME FISCALE

Peuvent-elles s'appuyer sur l'un des principes fondateurs de l'organisation, qui est la clause de la nation la plus favorisée pour contester une telle mesure ? Ce n'est pas l'avis de Johanne Hague, qui avance que l'OMC ne dispose ni de la compétence ni de la juridiction requise pour contrer le projet de *Global minimum tax*. Le Tax Partner de Mazars Mauritius, Roomesh Ramchurn, abonde dans le même sens. Il s'explique : «Avec l'avènement de l'impôt minimum mondial, de nombreuses juridictions en développement utilisant un taux d'imposition bas comme moyen d'attirer les entreprises en subissant un coup. Elles pourraient prendre position et s'adresser à l'OMC pour contester ce projet. À mon avis, il n'y aura pas grand-chose à gagner. Les règles de l'OMC considèrent l'accès aux marchés en général en examinant les tarifs des pays. Ce sont des impôts indirects. Mais le rôle de l'OMC est assez limité quand on parle de l'impôt sur les sociétés qui est un impôt direct». Qu'en est-il des centres financiers européens, comme l'Irlande, le Luxembourg, Malte ou encore l'Estonie, qui ont su développer leur secteur finan-

cier avec grand succès grâce à leur compétitivité en matière fiscale ? Pourraient-ils se ranger du côté de Maurice en cas de différend ? Pour Roomesh Ramchurn, il est intéressant d'analyser les opinions et commentaires des dirigeants des pays concernés. «D'abord, considérons la posture du Luxembourg, qui abrite l'une

dial sur les impôts des entreprises était bien choisie et constituait un pas positif vers la promotion de la solidarité dans le traitement des entreprises multinationales et que les propositions de l'administration Biden vont dans la bonne direction et sont dans l'intérêt de l'Europe et des États-Unis. Par contre, le ministre de Finances irlandais a indiqué que le pays résisterait aux tentatives de rééquilibrage du système fiscal mondial si elles affectent la capacité de Dublin face à ses rivaux. Selon le ministre, les nouvelles propositions fiscales menées par les États-Unis pourraient affecter à hauteur de 20 % ses recettes fiscales. Il a déclaré qu'il soutiendrait un accord mondial qui permettrait une concurrence fiscale appropriée et acceptable entre les États». Mais, bien que l'on soit «entré dans une ère néoconale de la politique fiscale», comme le formule la Managing Director de Prism Chambers, la bataille n'est pas encore gagnée pour les États-Unis, fait-elle valoir. Amit Bakhrta fait également remarquer que la décision de l'OCDE est basée sur le consensus, ce qui implique que tous les pays concernés par l'Inclusive Framework n'ont pas besoin d'approuver une fiscalité globale minimum, mais plutôt la majorité d'entre eux conformément à la réglementation applicable. Et de conclure sur cette note optimiste : «Je ne peux pas parler au nom de juridictions spécifiques, mais certains pays seront financièrement plus intelligents que d'autres (comme d'habitude) et il est donc probable que la capacité d'optimisation continuera d'exister. C'est là que notre objectif devrait être. Il s'agira de se positionner correctement. Et là, on aura besoin d'expertise et de soutien de divers acteurs publics et privés (locaux mais aussi internationaux). D'où la nécessité d'être en bons termes d'un point de vue bilatéral avec les puissants de ce monde».



Amit Bakhrta (CEO d'Anneau)

des infrastructures clés du marché européen des capitaux, car il relie les investisseurs internationaux à l'Europe et les investisseurs européens au reste du monde. Le centre financier de Luxembourg aide le secteur financier européen à accéder aux marchés internationaux des capitaux. Avec un marché de distribution de fonds d'investissement couvrant plus de 70 pays dans le monde, le Grand-Duché joue également un rôle crucial en attirant des investisseurs internationaux en Europe. Dans un récent entretien, le ministre luxembourgeois des Finances, Pierre Gramegna, a déclaré que l'offre américaine pour un accord mon-